



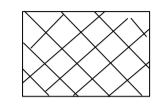
# Plan Local d'Urbanisme

## Dossier d'Approbation

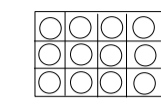
### Plan C1a - Zone rurale section Ouest



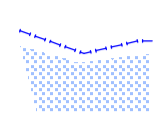
Délimitation des zones



Emplacement réservé



Espace Boisé Classé



Limite indicative de zone inondable Cher et Saultre  
(source : PPRI approuvé le 03 oct 2000 / Atlas zone inondable de la Saultre)



Cônes de visibilité sur patrimoine à préserver  
(art. L. 121-1-7 du Code de l'Urbanisme)



Plantations à réaliser ou conserver

### Vocation des zones

- UA : zone urbaine Centrale
  - UH : zone urbaine périphérique
  - UE : zone d'équipements et services d'intérêt public
  - UI : zone d'activités
  - 2 AU : zone d'urbanisation future soumise à modification du PLU
  - 1 AU : zone d'urbanisation résidentielle à court et moyen terme
  - AUi : zone d'activités future    AUe : zone d'équipement d'intérêt public futur
  - A : zone agricole
  - N : zone naturelle
  - Nm : bati isolé ou en hameau / village rural
  - Ne : zone naturelle pouvant recevoir des installations légères d'intérêt public
- indice "r" : zone soumise au risque d'inondabilité

Plan annexé à la DCM en date du :

Contrôle Préfecture :



Edition du : 16 avril 2011  
Cantonal LCDA

Echelle : 1/5 000e

